

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale

Sud Luberon

Séance du 10 décembre 2020

Date de convocation : 2 décembre 2020
Date d'affichage : 2 décembre 2020

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 32
Nombre de voix exprimé : 38

L'an deux mille vingt et le dix décembre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents : Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Pierre AUBOIS Emilie BASTIE, François BONNET, Jean-Luc BOREL, Jean-Marc BRABANT, Romain BRETTE, Géraud DE SABRAN PONTEVES, Alain DE VILLEBONNE, Rose-Marie DUMONTIER, Marc DUVAL, Mylène GARCIN, Alain GOUIRAND, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Geneviève JEAN, Samantha KHALIZOFF, Franck LAROCHE, Nathalie LE BOUC, Jean-François LOVISOL, Brigitte MARGAILLAN, Séverine MAUGAN-CURNIER, Eve MAUREL, Jacques NATTA, Michel PARTAGE, Brigitte PASCAL-FREYTAG, Joëlle RICHAUD, Gregory RISBOURG, Jean-Louis ROBERT, Richard ROUZET, Nicolas SALERNO, Catherine SERRA.,

Procurations : Mariane DOMEIZEL donne procuration à Pierre AUBOIS, Josiane GIRAUDON donne procuration à Catherine SERRA, Josiane PANATTONI donne procuration à Jacques NATTA, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND donne procuration à Michel PARTAGE, Michel SIMOS donne procuration à Eve MAUREL, Bernadette VITALE donne procuration à Robert TCHOBDRÉNOVITCH.,

Absents et excusés : Philippe EGG, Anne-Marie DAUPHIN, Alain GUEYDON,

Madame Séverine MAUGAN-CURNIER est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2020-085
Indemnité de confection du budget attribuée au comptable public

Rapporteur : Robert TCHOBDRÉNOVITCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services déconcentrés de l'Etat ou des établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires ;

Vu la délibération n°2015-055-A du 22 octobre 2015 portant attribution de l'indemnité de conseil à Mme la Trésorière ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Considérant ce qui suit :

Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent verser des indemnités supplémentaires aux agents des services déconcentrés de l'Etat au titre des prestations fournies personnellement par ces agents en dehors de l'exercice de leurs fonctions dans lesdits services.

En particulier, il peut être versé une indemnité pour préparation des documents budgétaires.

Compte tenu de l'assistance fournie par Madame Textoris lors de notre élaboration budgétaire, il apparaît opportun de verser une indemnité annuelle de 45 € brut à Madame Textoris, comptable publique.

Cette indemnité est valable pour la durée du mandat. Elle est versée dès lors que Madame Textoris nous assiste lors de la confection du budget.

Monsieur le Président propose - au conseil communautaire :

- D'autoriser le versement d'une indemnité annuelle de confection du budget, de 45 € brut, à notre comptable public, Madame Textoris ;
- D'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération

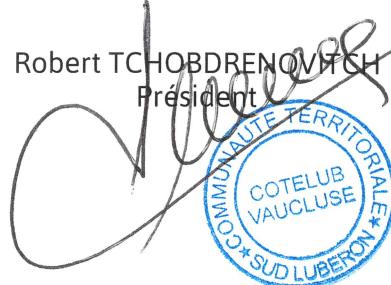
Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **Autorise** le versement d'une indemnité annuelle de confection du budget, de 45 € brut, à notre comptable public, Madame Textoris ;
- **Autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par : 38 voix POUR
Unanimité des suffrages exprimés

Robert TCHOBDRONOVICH
Président



The stamp is circular and blue, containing the text "COTELUB VAUCLUSE" around the perimeter, and "COMMUNAUTE TERRITORIALE" in the center.